

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLÉTONS**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 21 janvier 2026

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX.

PRESENTS : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Stéphanie MAGNE, Marie Claude AVELINO, Sandrine LETOQUIN, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Georges CARAMINOT, Jeanne-Marie AMOREIRA

PROCURATION(S) : Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Gérard BRETTE.

Délibération n° 2026-01**Aménagement d'une aire de stationnement en sécurité pour le complexe sportif et culturel.
Réalisation de l'opération et Plan de Financement.**

Monsieur Zanetti 1^{er} adjoint aux travaux, explique que le stationnement lors des manifestations sportives et culturelles est dangereux car il s'effectue le long de la RD 1089 un des axes routiers les plus fréquentés de la commune.

Il présente un projet qui consiste en la création d'une aire de stationnement sécurisée au droit de la RD 1089, à proximité immédiate du complexe sportif et culturel.

Il présente le devis estimatif du Bureau d'Etudes AMON.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 75 255€ HT

Le devis estimatif des honoraires d'étude s'élève à 6 772.95€ HT

Soit un total de 82 027.95€ HT.

Et propose le plan de financement suivant :

DETR 2026 : Aménagement de places et espaces publics taux 40%	32 811.18€
Conseil départemental 2026 : taux 25%	20 506.98€
Amendes de police	11 500.00€
Total :	64 818.17 €

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'engager la réalisation de ces travaux.
- De prévoir au budget communal 2026 les crédits correspondants à l'opération.
- De solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR 2026 et du Conseil Départemental de la Corrèze.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération

Membres : 14

Présents : 10

Représenté(s) : 1

Nombre de votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX



-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat devant le tribunal administratif de Limoges - 2 Cours Bugeaud CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.